

Avis n° 2021/01-02
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de
Bretagne atlantique de l'Université de Brest
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

Université de Brest
École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique
Nom d'usage : ESIAB
Académie : Rennes
Sites de l'école : Plouzané et Quimper

Données certifiées

<i>Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation</i>
--

Suivi des accréditations précédentes

<i>Avis n° 2013/12 -02 et avis n° 2017/12-03</i>
--

Objet de la demande d'accréditation

<p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Microbiologie et Qualité (nouvelle appellation demandée « Microbiologie et Sécurité sanitaire ») en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Plouzané</p> <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Procédés industriels (nouvelle appellation demandée « Agroalimentaire ») en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti en partenariat avec l'IFRIA Ouest et en formation continue en partenariat avec l'IFRIA Ouest sur le site de Quimper</p>

- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs en agro-alimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest ;
 - Vu le rapport établi par Elisabeth LAVIGNE (membre de la CTI et rapporteure principale), Géraldine CASAUX-GINESTET (experte auprès de la CTI et co-rapporteure), Didier BONNET (expert auprès de la CTI), Jose TURMO (expert international auprès de la CTI) et Maxime RENAULT (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) ;
- présenté en séance plénière de la CTI le 19 janvier 2021.

Il a été adopté les avis suivants :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en agro-alimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Microbiologie et Sécurité sanitaire (ancienne appellation « Microbiologie et Qualité ») sur le site de Plouzané	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Agroalimentaire (ancienne appellation « Procédés industriels ») sur le site de Quimper	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en agro-alimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Agroalimentaire (ancienne appellation « Procédés industriels ») en partenariat avec l'IFRIA Ouest sur le site de Quimper	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en agro-alimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Agroalimentaire (ancienne appellation « Procédés industriels ») en partenariat avec l'IFRIA Ouest sur le site de Quimper	Formation continue	2021	2025-2026	maximale

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à l'apprentissage de l'anglais pour assurer l'atteinte en dernière année au plus tard du niveau B2 pour tous les apprenants. Ce document est à transmettre le **15 juin 2021** exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2023** exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'Etablissement

- Mettre en place des actions visant à améliorer la visibilité de l'école sur les plans régional, national et international.

Pour l'Ecole

- Poursuivre le déploiement de la démarche qualité ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors

césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et trois mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti ;

- Améliorer la visibilité à l'international ;
- Formaliser le suivi effectué pour mieux garantir que tous les élèves de la nouvelle formation ont bien une réelle exposition à la recherche en laboratoire ;
- Mettre en conformité à R&O la durée minimale de présence des étudiants en entreprise, soit 14 semaines ;
- Être vigilant à l'employabilité des diplômés notamment en termes d'embauches au niveau cadre et proposer des pistes d'amélioration ;
- Revoir la stratégie de l'école pour assurer son développement et sa notoriété, et se rapprocher d'autres institutions (réseaux ou université) ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit.

Pour chaque spécialité

- Améliorer la visibilité au niveau national des spécialités Microbiologie et Sécurité sanitaire, et Agroalimentaire en option Biotechnologie Marine.

Pour la formation Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Agroalimentaire

- Après une analyse détaillée des raisons expliquant les échecs à l'atteinte du niveau B2 en anglais, construire un plan d'actions visant à identifier très tôt les étudiants en difficulté en anglais, à renforcer leur formation et leur accompagnement durant le cursus.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Microbiologie et Sécurité sanitaire	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest, spécialité Agroalimentaire	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19 janvier 2021

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021



La Présidente
Elisabeth Crépon

**Complément d'avis n° 2021/01-02
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire
de Bretagne atlantique de l'Université de Brest
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport suite à injonction demandé dans l'avis n°2021/01-02 concernant l'apprentissage de l'anglais pour assurer l'atteinte en dernière année au plus tard du niveau B2 pour tous les apprenants.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest ;
- Vu la note de synthèse établie par Elisabeth LAVIGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 octobre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 octobre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON